



La Prothèse Dentaire du Cœur !

La Prothèse Dentaire du Cœur ! est née.

Si l'exercice de la profession de prothésiste dentaire est devenu particulièrement difficile à plus d'un titre, il aura au moins fait comprendre aux prothésistes dentaires les notions de compréhension et de générosité. Dans le système actuel particulièrement égoïste qui nous est imposé, nous ne pouvons que mieux appréhender les problèmes dentaires et prothétiques des personnes en situation de précarité n'ayant même plus la capacité d'ingérer normalement leur nourriture. Aussi, l'UNPPD a-t-elle décidé de lancer "**la prothèse dentaire du cœur !**" qui consiste à fabriquer gratuitement des prothèses dentaires pour les plus démunis.

Nous faisons donc appel à tous les laboratoires français pour qu'ils adhèrent à la charte de "**la prothèse dentaire du cœur !**".

Cette démarche ne peut que valoriser les prothésistes dentaires eux-mêmes.

C. PICHARD.

CHARTRE DE LA
PROTHÈSE DENTAIRE
DU CŒUR !

L'accès aux soins est un droit imprescriptible de toute personne.

Des volontaires de l'action humanitaire se sont engagés depuis des années dans la mise en pratique de ce droit aux quatre coins du monde.

D'autres professionnels qui collaborent à la santé, tels les prothésistes dentaires se sentent également concernés par ce droit.

Ici même en France, la difficulté dans l'accès aux soins est quotidienne pour un nombre croissant de malades, patients-consommateurs en situation de précarité.

Les professionnels de santé, engagés par le serment d'Hippocrate se doivent de soigner chacune et chacun en toute circonstance. Cependant tout acteur exerçant une activité touchant aux soins et à la santé peut appliquer un serment de solidarité conformément aux principes mêmes de la République que sont la liberté, l'égalité et la fraternité.

Ainsi, en s'associant aux démarches et réseaux déjà existants, les prothésistes dentaires s'engagent dans le cadre de leur Union nationale à créer l'association "**La prothèse dentaire du Cœur !**".

1) En constituant à travers la France un réseau de prothésistes dentaires, volontaires, pour réaliser à titre gratuit une prothèse dentaire par mois à toute personne nécessiteuse et sur commande directe d'un chirurgien-dentiste ou stomatologiste s'appliquant lui-même des règles identiques d'exercice.

2°) En identifiant auprès des services sociaux concernés les signataires et en les faisant connaître par tous moyens aux personnes en état de précarité afin qu'un libre accès puisse être donné à ce service.

Tout prothésiste dentaire peut adhérer à cette charte sur simple inscription sur l'honneur sans condition, ni règlement d'aucune sorte et pourra y mettre fin à tout instant en le signalant au siège social du réseau par lettre recommandée.

 **Modalités d'adhésion** : Bulletin à retourner à l'UNPPD pour tous ceux qui veulent s'associer à cette initiative.

Je soussigné,Prothésiste dentaire

Adresse :

Certifie adhérer à la charte de l'association "**la Prothèse Dentaire du Cœur !**", et m'engage à réaliser par mois une ou plusieurs prothèses dentaires selon les modalités ci-dessus à titre gratuit à toute personne en situation de précarité dûment reconnue et sur commande directe d'un chirurgien-dentiste ou d'un stomatologiste lui-même adhérent sous les conditions de gratuité à une charte similaire quelle qu'elle soit.

[] une fois par mois

[] fois par mois

[] à la demande.